



<b>Nature du support publicitaire</b> <small>(se reporter aux schémas calcul et identification des supports ci-joint)</small>	<b>Adresse du support publicitaire</b>	<b>Hauteur H</b> <small>(exprimée en mètres)</small>	<b>Largeur L</b> <small>(exprimée en mètres)</small>	<b>Nombre de faces</b> <small>(mono face, double face...)</small>	<b>Surface(*) en m<sup>2</sup> du support publicitaire</b> <small>(H x L x Nombre de faces)</small>	<b>Numérique ou Non numérique (**)</b> <small>(N ou NN)</small>	<b>Date d'installation du support</b>	<b>Date de dépose éventuelle du support</b>

Ce document doit être retourné dûment complété **avant le 1er mars 2017**, accompagné de pièces justificatives pour les nouveaux supports publicitaires posés en 2016 (photographies, plans, factures) à : Mairie de Villeneuve-sur-Lot, Service Publicité et Enseignes, Boulevard de la République - BP 317 - 47307 VILLENEUVE-SUR-LOT CEDEX

« Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document »

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature

Cachet de l'établissement

(\*) superficie taxable : conformément aux délibérations du Conseil Municipal de Villeneuve-sur-Lot du 12 juin 2009, du 23 mars 2012, du 20 juin 2014, du 18 juin 2015 et du 23 juin 2016, les tarifs de la taxe s'appliquent, par m<sup>2</sup> et par an, à la superficie «utile» des supports taxables (à l'exclusion de l'encadrement du support). **La superficie imposable est celle du rectangle formé par les points extrêmes de l'inscription, forme ou image** (arrondie au dixième de m<sup>2</sup>). **On distingue les supports publicitaires selon qu'ils sont ou non numériques.**

(\*\*) La notion de support numérique n'est pas juridique mais technique. Elle recouvre l'ensemble des supports recourant à des techniques du type diodes électro-luminescentes, écrans cathodiques, écrans à plasma et autres, qui permettent d'afficher et de modifier à volonté des images ou textes. **Pour les supports non numériques, la taxation se fait par face.** Lorsqu'un support non numérique permet de montrer successivement plusieurs affiches, la superficie taxable est multipliée par le nombre d'affiches effectivement contenues dans le support.